



DÉCLARATION DE LA COTISATION AT-MP POUR LES MEMBRES BENEVOLES DU REGIME AGRICOLE

Ce formulaire sert à déclarer annuellement le montant total de votre cotisation AT-MP pour les membres bénévoles de votre organisation¹. En complément, la liste avec le nom des personnes bénévoles doit être transmise au début de chaque année (annexe jointe).

Une fois ce formulaire pris en charge par les services de la MSA, l'enregistrement de votre déclaration sera effectué par nos soins, et aucune facture ne sera produite.

IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Identifiant MSA (numéro établissement ou SIRET) :

Nom de l'établissement ou raison sociale :

Adresse email de la personne à contacter :

Téléphone :

ÉLÉMENTS DE DÉCLARATION

Période de déclaration : _____ année : _____

MONTANT GLOBAL DE L'ASSIETTE X TAUX AT DES BÉNÉVOLES = MONTANT DE LA COTISATION À DÉCLARER :

Montant de l'assiette ^A	Taux AT applicable ^B	Montant de la cotisation ^C
€	%	€

A - Nota : l'assiette correspond au salaire servant de base de calcul des cotisations égale au double du salaire annuel minimal prévu à l'article L. 434-16 du code de la sécurité sociale.

B - A titre indicatif pour l'année 2023 le taux AT est à 0,13 %. A compter de 2024, merci de consulter le taux de cotisation AT pour les membres bénévoles : <https://www.msa.fr/lfp/employeur/taux-cotisations-sur-salaires>.

C - Le résultat correspond au montant de l'assiette multiplié par le taux AT.

ÉLÉMENTS DE PAIEMENT

Information pour votre acte de gestion bancaire :

Au moment de l'opération bancaire, indiquez la référence du virement sous la forme suivante :

année-trimestre-siret-nature de la cotisation « MB » (pour les membres bénévoles)

Exemple : 2023-4-99999999999999-MB correspond à, 4ème trimestre 2023 pour le SIRET 99999999999999, et MB.

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts.

Fait à :

Signature :

Le :

¹Suivant le 2° du II de l'article L.751-1 du CRPM.

